

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N°D/97/ 042 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996 nommant les
Membres du Gouvernement modifié par le Décret
D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 ;

VU Le Décret D/96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996 portant
attributions des Membres du Gouvernement,

D E C R E T E

Article Premier : Docteur Aboubacar Koly KOUROUMA,
précédemment Inspecteur Général du Ministère des Ressources
Naturelles et de l'Energie, est nommé Directeur Général de
l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
(ANAIM).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de
sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République.

Conakry, le 1ER /4 1997


GENERAL LANSANA CONTE